



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

**ARRÊTÉ N° 2024 / 82**

**RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION**  
**Rue rocher de Cancale**

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

**VU** le code de la route,

**VU** les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** l'avis Préfet permanent en date du 31 mars 2023

**VU** la demande du 24 septembre 2024 de Mr MAUFFREY Victor représentant la société BOUYGUES, domiciliée, TSA 70011 chez Sogelink, DARDILLY (69) sollicitant :

- L'interdiction de stationner et de circuler à l'intersection de la rue du rocher de cancale, rue du château et grand rue pour des travaux d'enfouissement des réseaux (voir plan au dos)

**CONSIDERANT** que pour le bon déroulement des travaux, la circulation et le stationnement doivent être réglementés.

**ARRÊTE**

- **ARTICLE 1 :** interdiction de stationner et de circuler du **30 septembre au 15 octobre 2024** et pendant toute la durée des travaux à l'intersection de la rue du rocher de cancale, rue du château et grand rue pour des travaux d'enfouissement des réseaux (voir plan au dos)

**ARTICLE 2 :** cette interdiction et cette réglementation sont valables le **30 septembre 2024 au 15 octobre 2024**

**ARTICLE 3 :** Le pétitionnaire est chargé de la signalisation réglementaire pour permettre l'application du présent arrêté

**ARTICLE 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

**ARTICLE 5 :** L'affichage et la publication seront affichées dans les conditions habituelles. Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Pétitionnaire.
- aux Riverains
- à la Gendarmerie
- aux Pompiers

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES, le 27 septembre 2024

Pour Le Maire et par délégation de l'arrêté n°2021-68 du 18 mai 2021 l'Adjoint

**BOULAIN Jackie**

